



COMMUNIQUE

ATELIER RÉGIONAL DE VALIDATION DU RAPPORT SUR L'ANALYSE ET LA CARTOGRAPHIE DES CHAÎNES DE VALEUR AVICOLE DANS LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)



Du 27 juin au 1er juillet 2022, Naivasha, Kenya

I. Introduction

1. Un atelier régional de validation du rapport d'étude sur l'analyse et la cartographie de la chaîne de valeur avicole de la région de la communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC) a été organisé par l'Union Africaine – Bureau InterAfricain des Ressources Animales (UA-BIRA) du 27 juin au 1er juillet 2022, à Naivasha (Kenya). Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre par l'UA-BIRA du projet sur le « Développement durable de l'élevage pour les moyens de subsistance en Afrique - Live2Africa » qui a pour objectif général de « soutenir la transformation du secteur de l'élevage africain pour une contribution accrue à un développement socio-économique durable et résilient au changement climatique et à une croissance équitable ».
2. La région de l'Afrique centrale ayant opté pour le développement de la chaîne de valeur de la volaille (œufs et viande) comme chaîne de valeur régional prioritaire avait identifié trois axes stratégiques clés nécessaires au développement de cette dernière, avec à la clé trois actions stratégiques :
 - Axe stratégique 1 : Renforcement du cadre politique et réglementaire
 - Axe stratégique 2 : Amélioration de la chaîne de valeur de la volaille
 - Axe stratégique 3 : Améliorer le système d'information.
3. Pour soutenir la région de l'Afrique centrale dans le développement de ces axes stratégiques, l'UA-IBAR a engagé un consultant pour effectuer une analyse et la cartographie de la chaîne de valeur régionale de l'élevage de volaille dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Cet exercice d'inventaire renforcera et promouvra davantage la bonne gouvernance et les environnements propices à la transformation de la chaîne de valeur régionale de l'élevage avicole.
4. Les objectifs de l'atelier visaient donc à :
 - a. Valider le rapport sur l'analyse et la cartographie de la chaîne de valeur régionale de l'élevage de volaille dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).
 - b. Examiner et enrichir le plan régional de développement de la chaîne de valeur avicole proposé
 - c. Élaborer une feuille de route pour guider le développement de la stratégie de mise à niveau de la chaîne de valeur régionale de la volaille
5. Trente-six (36) participants venant des différents pays de la CEEAC dont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centre Africaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Sao Tome et Principe, le Tchad, ainsi que le représentant de la CEBEVIRHA étaient présents et soutenus par une équipe pluridisciplinaire de UA-BIRA. Ces participants étaient représentatifs des différents maillons de la chaîne de valeur avicole dans la sous-région (les directeurs de la production animale, les chefs des bureaux vétérinaires, le secteur privé, les experts en commercialisation et en transformation, les coopératives agricoles, etc.)
6. L'atelier a été facilité par Dr Christian K. TIAMBO, accompagnant le Consultant Dr Ephrem R. C. HOUNKPE dans la révision du document proposé.
7. L'atelier s'est tenu à l'hôtel Lake Naivasha Resort (Naivasha, Kenya) et a été officiellement ouvert par les mots de bienvenu du Professeur James Wabacha représentant le Directeur de UA-BIRA qui a réitéré la nécessité pour le Centre d'excellence des semences animales à Dschang de servir de centre de formation et de conservation, et du Professeur Alain Richi Kamga-Waladjo représentant la CEBEVIRHA, qui a mis l'emphase sur l'importance de l'aviculture familiale pour la sous-région, l'établissement d'une feuille de

route réaliste, et l'intégration régionale dans les activités à entreprendre, y compris la gestion du Centre d'excellence des semences animales à Dschang et la ferme pilote dans laquelle chaque pays de la sous-région doit absolument être impliqué dans le déroulement des activités afin d'en garder le caractère d'outils d'intégration sous régionale.

II. Les actes de l'atelier

1. La présentation de Project Live2Africa, de l'agenda et des objectifs de l'atelier a été clairement déclinés par Dr. Mary Mbole-Kariuki. Cette dernière a rappelé un adage local disant que « une mauvaise réglementation conduit à une mauvaise économie » et la nécessité du réseautage des différentes parties prenantes à travers la ferme parentale sous régionale.
2. Dans le déroulement des activités de l'atelier dans ses différentes sessions, chaque section du document a été minutieusement explorée et discutée en travaux de groupes et en séance plénière.
3. A l'issue de la présentation du rapport sur l'analyse et la cartographie de la chaîne de valeur régionale de l'élevage de volaille dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) effectuée par Dr. Hounkpe E. René, les principales observations issues des échanges ont été les suivantes:
 - Le document doit refléter la situation de tous les pays membres de la CEEAC. Les participants ont fourni au Consultant des informations nécessaires ou informations complémentaires pour mieux illustrer le document final.
 - L'arrêt des importations dans certains pays comme le Cameroun a apporté une explosion du secteur avicole avec création des interprofessions. Ceci devra servir de modèle pour encourager la production et la consommation locale pour la sous-région. A ce titre, l'utilisation des races locales et mixtes localement améliorées pour la production de viande avicole et d'œufs est à promouvoir.
 - La crise du Covid-19, et d'autres crises humanitaires ont particulièrement affecté la filière avicole. Le maillon le plus affecté est celui d'approvisionnement en matières premières qui entrent dans la fabrication des aliments de la volaille (céréales et soja principalement). Il est nécessaire qu'au sein de la Communauté, qu'il y ait des stratégies visant à agir de façon durable pour faire face à ce genre de défis en essayant de réduire la dépendance aux aliments de volaille importés.
 - Il existe dans plusieurs pays membres de la Communauté, l'insuffisance des données statistiques en matière d'aviculture. Il faudra privilégier l'utilisation des données provenant des sources officielles et récentes, là où elles existent.
 - La contribution de l'aviculture de subsistance doit être privilégiée, car elle représente une part non négligeable dans la production avicole dans la sous-région.
 - L'insuffisance du personnel qualifié en matière d'aviculture est un handicap dans le développement de cette filière. Le manque ou l'insuffisance des institutions pouvant faire la formation diplômante et qualifiante dans ce domaine est un défi à relever.
 - Les aspects en rapport avec le rôle des femmes et des jeunes dans le développement de la chaîne de valeur avicole en Afrique centrale devront être mis en exergue dans le document.
 - Illustrer le texte du rapport en insérant des tableaux et graphiques.
 - Certains aspects peuvent être considérés comme des faiblesses dans un pays alors qu'ils sont une force dans d'autres. Grâce à la complémentarité et à l'intégration au sein de la Communauté, les pays membres de la communauté peuvent se renforcer mutuellement. Cette intégration doit se ressentir au niveau de la gestion des activités de la ferme pilote parentale et du centre d'excellence des semences animales.
 - La promotion de la production avicole locale et régionale doit aller en parallèle avec la prise en compte de l'existence et du développement du marché aussi bien au niveau des états membres que de la sous-région, pour que les produits issus de l'aviculture puissent avoir un débouché.
 - Le principe de la libre circulation des biens, des services et des personnes au sein de la CEEAC a été approuvé par les Chefs d'États de la Communauté. Cependant, sa mise en œuvre n'est pas encore effective.

- La faible implication du secteur privé dans le suivi sanitaire des animaux représente est l'une des faiblesses du système actuelle.
- Très peu d'abattoirs sont aux normes. Néanmoins, il existe des abattoirs modernes dans certains pays mais qui sont sous-exploités.
- Le financement de la filière avicole par les banques commerciales reste un défi à relever dans la CEEAC. Généralement, les banques commerciales n'ont pas de produits financiers adaptés au secteur de l'élevage et n'acceptent pas de financer les projets d'élevage avicole.

III. Les résultats de l'atelier

L'atelier a abouti aux résultats suivants :

3.1 Le rapport sur l'analyse de la chaîne de valeur et la cartographie de la chaîne de valeur régionale de l'élevage de volaille dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a été revu et validé, et le consultant devra soumettre la version finale à l'UA-BIRA.

3.2 Le plan régional de développement de la chaîne de valeur avicole a été revu et enrichi, comprenant :

Vision : Un secteur avicole compétitif, autosuffisant et résilient, vecteur de la croissance économique durable, de la sécurité alimentaire et garant du bien être des peuples, et de l'intégration régionale dans la CEEAC à l'horizon 2030.

Mission : Transformer le secteur avicole régional à travers le renforcement des capacités, l'amélioration de l'accès aux ressources génétiques avicoles améliorées et la promotion des systèmes de gouvernance.

Pilier stratégique 1 : Renforcement des capacités des acteurs de la Chaîne de Valeur.

Pilier stratégique 2 : Développement et valorisation des ressources génétiques locales et résilientes.

Pilier stratégique 3 : Gouvernance et appui à l'organisation et à la structuration des acteurs.

Pilier stratégique 4 : Amélioration des systèmes de production et échanges intrarégionaux.

Chaque pilier stratégique a été décliné en objectifs et actions stratégiques, et les principaux acteurs concernés ont été définis.

3.3 Une Feuille de route pour guider la stratégie de mise en œuvre de la chaîne de valeur régionale de la volaille a été élaborée par les participants (voir annexe).

IV. Recommandations de l'Atelier

Des différentes interventions lors de l'atelier, il est ressorti les recommandations générales suivantes :

Recommandations aux états membres de la CEEAC

1. Nécessité de pour chaque pays de faire une analyse détaillée des potentialités sur différents plans (fourniture d'intrants alimentaires, production de poussins d'un jour, analyse qualité, ...), afin de spécialiser les acteurs et de renforcer leurs capacités d'échanges pour l'approvisionnement de la CEEAC en produits avicoles
2. Créer un environnement favorable à l'investissement, à l'entrepreneuriat et la professionnalisation du

secteur avicole locale.

3. Faciliter et réguler l'investissement privé dans le secteur avicole.
4. Faciliter et finaliser la mise en place des interprofessions nationales fortes dans la chaîne de valeur avicole et les mettre en réseau.
5. Appuyer la production locale des poussins d'un jour et l'amélioration génétique des ressources génétiques avicoles locales pour limiter la dépendance vis-à-vis des importations et mieux résister aux chocs.
6. Mettre à jour les données statistiques sur la filière avicole en dans le pays.
7. Chaque pays de la CEEAC devrait envisager de mettre en place des barrières tarifaires et non tarifaires pour limiter les importations et développer la chaîne de valeur avicole locale ;
8. Susciter l'intégration des gros acteurs/producteurs, transformateurs... au sein du patronat afin de faire des plaidoyers plus forts en faveur du développement local de chaîne de valeur avicole dans chaque pays de la CEEAC ;
9. Afin de favoriser la production et la consommation locale, Les pays de la CEEAC devront élaborer des lois d'orientation agricole dans lesquelles il sera exigé aux importateurs d'intrants et de produits avicoles des quotas d'approvisionnement locaux avant l'octroi des autorisations des importations extra communautaire.
10. Il s'impose la nécessité d'exonérer les produits vétérinaires et les autres intrants d'aviculture et la subvention de ceux-ci.
11. La promotion de la production avicole locale et régionale doit aller en parallèle avec la prise en compte de l'existence et du développement du marché aussi bien au niveau des états membres que de la sous-région, pour que les produits issus de l'aviculture puissent avoir un débouché.
12. Renforcer implication du secteur privé dans le suivi sanitaire des animaux représente l'une des faiblesses du système actuelle

Recommandations à la CEBEVIRHA et à la CEEAC

1. Finaliser la mise en place l'interprofession avicole régionale existant (IPAR-CEMAC) et Mettre en réseau les interprofessions des pays. Susciter la mise en place les interprofessions avicoles au niveau national.
2. Vulgariser les textes Communautaires régissant les échanges des biens et des produits en général et les produits avicoles en particulier.
3. Mettre en place des mécanismes d'application effective de la libre circulation des biens au sein de la Communauté.
4. Mettre à jour les données statistiques sur la filière avicole en Afrique centrale.
5. Susciter l'intégration des gros acteurs/producteurs, transformateurs... au sein du patronat afin de faire des plaidoyers plus forts en faveur du développement local de chaîne de valeur avicole dans chaque pays de la région CEEAC ;
6. Afin de favoriser la production et la consommation locale, La CEBEVIRHA et la CEEAC devront soutenir les états membres dans l'élaboration des lois d'orientation agricole dans lesquelles il sera exigé aux importateurs d'intrants et de produits avicoles des quotas d'approvisionnement locaux avant l'octroi des autorisations des importations extra communautaire.
7. Soutenir les états membres dans la mise en place des laboratoires de contrôle qualité pour l'assurance qualité des produits avicoles, et les mettre en réseau afin de les rendre plus compétitifs sur le marché.
8. Faire l'inventaire et développer un catalogue des ressources zoo-génétiques avicoles de la CEEAC.
9. Mettre en place des mécanismes d'opérationnalisation de la libre circulation des biens, des services et des personnes, afin de faciliter et renforcer la chaîne de valeur animale régionale en général et la chaîne de valeur volaille en particulier.
10. Harmoniser la législation en rapport avec la libre circulation des biens, des services et des personnes au sein de la Communauté est nécessaire.

11. Vulgariser activement les textes communautaires pour faciliter leur mise en pratique par tous les peuples de la communauté. A cet effet, une ferme volonté politique s'avère nécessaire.

Recommandations à UA-BIRA

A- Pour le centre d'excellence régionale des semences animales de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, les participants ont formulé les recommandations suivantes

1. Soutenir le CEEAC dans l'inventaire, le développement et la publication d'un catalogue compréhensif et exhaustif des ressources zoo-génétiques avicoles de la CEEAC.
2. Accélérer la procédure de la visite d'évaluation, ainsi que la mise à disposition des fonds pour le Centre d'excellence en semences animales d'Afrique Centrale.
3. Mettre rapidement en place une unité de coordination inclusive avec la participation de tous les Etats membres de la CEEAC pour le centre d'excellence régionale des semences animales basée à l'Université de Dschang-Cameroun, afin que son opérationnalisation et sa gestion revêtent réellement un caractère régional.
4. Accélérer la procédure de son inauguration et son opérationnalisation
5. Accélérer la remobilisation du Groupe consultatif taxonomique (AnGR-TAG) de UA sur les ressources génétiques animales et leur attribution de la coordination des activités du Centre d'excellence sous l'égide des agences techniques en charge des questions d'élevage en Afrique centrale comme dans les autres sous-régions.
6. Finaliser et valider au niveau sous-régional le mémorandum d'entente et le modèle d'accord de Transfer de matériel dans le cadre de l'opérationnalisation du centre d'excellence.
7. Les pays membres de la CEEAC (l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centre Africaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Sao Tome et Principe, le Tchad) expriment leur gratitude à l'UA-BIRA pour cette initiative louable, mais demandent que l'opérationnalisation et la gestion de ce centre d'excellence régionale pour la CEEAC soit transparente, et reflète l'intégration régionales actée par les Chefs d'Etats de la communauté.

B- Pour la ferme pilote Parentale régionale de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, les participants ont formulé les recommandations suivantes

1. Les pays membres de la CEEAC (l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centre Africaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Sao Tome et Principe, le Tchad) expriment leur gratitude à l'UA-BIRA pour cette initiative louable, mais demandent que, tout comme pour le centre d'excellence des semences animales, l'opérationnalisation et la gestion de la ferme pilote parentale soit transparente, et reflète l'intégration régionales actée par les Chefs d'Etats de la communauté.
2. Accélérer la procédure finalisation du soutien de L'UA-BIRA à la CEEAC pour la mise en place de la ferme régionale d'élevage de poules pondeuses au Cameroun pour soutenir le développement de la chaîne de valeur régionale prioritaire volailles (viande et œufs) pour les moyens de subsistance.
3. L'UA-BIRA devra mettre en place une unité de coordination inclusive avec la participation de tous les Etats membres de la CEEAC pour la ferme parentale dont le Cameroun aura l'honneur d'abriter, afin que son opérationnalisation et sa gestion revêtent effectivement le caractère de bien publique régional.
4. L'UA-BIRA devra déjà penser au cadre légal de gestion de la ferme parentale régionale et aux mécanismes et logistiques d'acheminement de la part des produits (poussins et œufs fécondés) revenant aux différents pays membres de la sous-région ;

5. Développer avec la CEEAC, CEBEVIRHA et les états membres et valider au niveau sous-régional le mémorandum d'entente et le modèle d'accord de transfert des produits de la ferme parentale pilote dans le cadre de l'opérationnalisation de cette dernière.

V. Conclusion

Les participants ont estimé que l'atelier a été très instructif, s'inspirant des cas de KALRO (Kenya) et AKM Glitter (Tanzanie) présentés, et que cela les a amené à sentir considérablement à la hauteur de la tâche de développer la chaîne de valeur régionale de la volaille en Afrique centrale à partir des ressources génétiques disponibles localement.

Le rapport final de l'étude ainsi que le communiqué finale de l'atelier devront servir de plaidoyer pour chaque pays auprès des l'UA-BIRA, du Département Agriculture, développement rural, économie bleue et environnement durable (DARBE) de la commission de l'Union Africaine, ainsi qu'auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'AU-IBAR en faveur du développement de la chaîne de valeur de l'aviculture de la CEEAC.

Adopté, le 1er juillet 2022 à Naivasha - Kenya